

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

---

**GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 72

présenté par  
M. Lurton

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif visé au travers de l'article 4 bis est de reporter l'indexation des pensions des marins. Il convient donc de supprimer cet article, par cohérence avec notre refus du report de l'indexation pour l'ensemble des retraités affiliés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.